



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Statut

Question écrite n° 36705

### Texte de la question

L'association des reéducateurs de l'éducation nationale du Nord s'émue des dernières circulaires parues au Bulletin officiel de décembre 1987 laissant penser que, dans un avenir proche, la fonction de reéducateur serait amenée à disparaître. M Marcel Dehoux partage totalement leurs préoccupations et estime que ce n'est pas de cette manière que l'on pourra amener des réponses adaptées à l'échec scolaire. Il sollicite conséquemment auprès de M le ministre de l'éducation nationale des informations sur cette affaire.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les textes auxquels il est fait référence modifient les modalités de la formation et de la certification des maîtres chargés de rééducations psychomotrices et de rééducations psychopédagogiques. Ils ne remettent nullement en cause la fonction et la compétence de ces maîtres, au sein du dispositif de prévention des inadaptations et d'aide aux enfants en difficulté.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dehoux Marcel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36705

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire: personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 663

**Réponse publiée le :** 28 mars 1988, page 1362